

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2019

1. Nom de l'émetteur	Fonds privé GPD - Revenu à distribution mensuelle		Fonds privé GPD - Croissance à distribution mensuelle
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	S.O.	S.O.	
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Éric Primeau	Éric Primeau	
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-281-7000 poste 5553422	514-281-7000 poste 5553422	
5. Adresse électronique de la personne à contacter	eric.primeau@desjardins.com	eric.primeau@desjardins.com	
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, 25e Tour Sud	1, Complexe Desjardins, 25e Tour Sud	
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1B2	Montréal, Québec H5B 1B2	
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	
12. Symbole au télécopieur	S.O.	S.O.	
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèce ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.		Le fonds a versé des distributions (espèce ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,13904	0,39423
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).		Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)		IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non		Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.		Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné le présent formulaire, et qu'au meilleur de mes connaissances, l'information fournie est véridique, exacte et complète.

La déclaration du préparateur (autre que la personne responsable) est établie en fonction de toutes les informations connues par celui-ci.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir sans frais, un exemplaire de ce document :



Luc Turcotte
Directeur principal
Direction principale Gestion privée et Service Signature
Mouvement Desjardins
En date du 31 décembre 2019

Gestion privée Desjardins

2, Complexe Desjardins
27e étage, Tour Est
Montréal (QC) H5B 1E4

Téléphone : 514-256-3180
Sans-frais : 1-877-286-3180
Télécopieur : 514-286-3145
Courriel : gestion.privee@desjardins.com
Site internet: gestionpriveedesjardins.com